

Lettre n°1246

Monsieur,

Aujourd'hui, tout Paris est à Versailles. Le Paris politique s'entend et en esprit tout au moins. Jamais les Conseillers de l'Union Française n'ont été à pareille fête. Des députés, des sénateurs, deux Ministres sont venus assister au débat sur l'Indochine et leurs collègues de l'Assemblée de Versailles leur en donnent pour leur déplacement, puisque, à quatre heures du matin, heure à laquelle je commence cette lettre, la discussion n'est pas terminée. On veut y voir une répétition générale de ce qui se passera demain et après-demain à l'Assemblée Nationale. Si c'est exact, il convient, pour être définitivement fixé, d'attendre le scrutin final qui, je l'espère, interviendra avant que j'en termine. Les premiers ont d'ailleurs été favorables puisque, dès le début de la séance, une motion préjudicielle communiste, tendant à lier le vote sur le projet de loi gouvernemental instituant une Assemblée élue en Cochinchine à l'adoption d'une résolution invitant le gouvernement à ouvrir des négociations avec Ho Chi Minh, a été repoussée par 114 voix contre 34. C'est-à-dire que les socialistes qui, naguère, adoptaient en réunion de groupe une motion analogue, se sont assagis et ont abandonné leur attitude d'ostentatisme.

Les mauvaises langues ont vu dans ce changement d'attitude le juste prix de la politesse dont la SFIO a été la bénéficiaire hier lorsque, au cours de la discussion sur la fiscalité agricole, Tanguy Prigent ayant repris un amendement Legendre repoussé par 300 voix, le fit adopter par la quasi totalité de l'Assemblée Nationale. C'était un cadeau fort appréciable pour la campagne électorale. Quoi qu'il en soit, règlement ou non d'une dette de reconnaissance, l'attitude des socialistes lors du vote aujourd'hui de la motion préjudicielle a ramené l'euphorie au sein du Gouvernement. Au Conseil de Cabinet de ce soir, on en augurait bien. De même on estimait que le discours prononcé cet après-midi à Versailles par Coste-Florcy devait faciliter les choses. Il est de fait qu'avec un peu de bonne volonté - et ils paraissent disposés à en avoir beaucoup - les socialistes trouveront dans ce discours des apaisements à leurs scrupules, déjà calmés par le vœu exprimé hier par Auriol que Bao Dai fasse appel à "toutes les familles spirituelles et politiques du Vietnam". D'ailleurs, Coste-Florcy et le Gouvernement ont fait eux-mêmes un pas dans la voie de la conciliation puisqu'ils sont d'accord pour modifier le projet de loi créant l'Assemblée de la Cochinchine en portant l'effectif des membres de cette Assemblée de 32 à 64. Les socialistes arguaient en effet que 32 était un nombre trop réduit; ils en demandaient une centaine. Après transactions, on a décidé qu'il y en aurait 64.

Il est cinq heures; la séance vient de reprendre à l'Union Française. Le communiste Barbe vient d'être exclu pour deux mois à la suite d'écarts de langage. L'Assemblée de Versailles voudrait-elle donner des leçons à l'Assemblée Nationale, si pleine de mansuétude depuis l'affaire Calas?

Cependant, le Gouvernement manifeste, au moins en paroles, des intentions de fermeté. Le Conseil de Cabinet de ce soir a décidé de rester sur sa position en ce qui concerne l'augmentation de 12 % proposée par la presse. Chaque fois que la preuve sera faite qu'une telle augmentation a été accordée, des sanctions seront prises. Comme les directions de journaux, peu soucieuses de connaître de nouvelles grèves, ont toutes trouvé des moyens détournés pour incorporer ces 12 % dans les salaires, le gouvernement en sera pour ses menaces de fermeté. Le Conseil de Cabinet a également examiné la possibilité de combattre la propagande communiste sur le plan électoral. Enfin, le problème de l'essence, qui a été également abordé, n'a pas

Approved For Release 2005/04/22 : CIA-RDP83-00415R002900030007-9
encore et en partie d'une distribution de 100 litres aux non prioritaires pour le restant de l'année. Je vous ai fait tenir tout récemment des notes sur les positions respectives des ministres intéressés à la question.

Sur le plan international, la guerre froide continue. Selon une agence allemande de la zone britannique, les Russes auraient envoyé à Bernau, 40 Kms au nord de Berlin, 300 chars et voitures blindées et quelque 4000 soldats qui n'étaient pas jusqu'à présent stationnés en zone soviétique. A Washington, l'affaire Molotov semble bien avoir passionné le Département d'Etat. Au mutisme officiel ont succédé les déclarations de différents sénateurs importants, reflétant presque toujours les vues de l'Administration. Le sentiment américain est que, bon ou mauvais du point de vue de la paix, la nomination de Vychinski va provoquer un déroulement beaucoup plus rapide des événements. La guerre froide marquait le pas. La signature des traités de paix également. On prend des mesures dans les deux sens. Dans l'un, on évalue les chances des négociations; dans l'autre, on accroît les précautions militaires. La Chambre américaine des Représentants a voté aujourd'hui deux projets de loi intéressant la Défense nationale. Le premier, relatif à la défense aérienne, prévoit l'établissement de radars et des commandes immédiates ont été passées à la General Electric; le second est relatif à la construction d'un polygone permettant l'expérimentation de projectiles radio-guidés d'une portée atteignant 5000 Kms. Enfin, les Américains envoient dans l'Atlantique deux divisions de destroyers spécialisés dans la lutte anti-sous-marin. Bref, on paraît convaincu à Washington que quelque chose va se passer, ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, que ce "quelque chose" soit mauvais.

En attendant, les difficultés sévissent toujours au Congrès des Etats-Unis en raison des exigences des armateurs américains. Jusqu'à présent, il s'agissait de discuter le Bland bill, aux termes duquel 50 % du fret des matières exportées devaient être réservés au pavillon américain, mais 50 % pris en bloc, d'où un facile report sur les pays n'ayant pas de marine marchande et que cette exigence ne gênait pas. Aujourd'hui, un nouveau projet est en lice, le Smith Bill, qui veut que les 50 % jouent pour chaque pays, même pour ceux n'entrant pas dans le cadre du Plan Marshall. Si ce projet était accepté, ce serait une véritable catastrophe pour la Norvège et une importante gêne pour nous qui confions à des pays à monnaie faible une grande partie de notre fret.

Les conversations Stafford Cripps - Petsche se sont adoucies. Après être parti en flèche et avoir émis des exigences, Cripps a admis que les importations de la zone dollar ne devaient être ni arrêtées, ni même freinées et que la zone sterling ne conserverait pas toute ses matières premières pour garder le bénéfice de leur transformation. Je pense être en mesure de vous donner demain des détails plus complets à ce sujet.

Notons encore que les négociations commerciales franco-italiennes vont reprendre. La délégation française, conduite par Drouhin et comprenant notamment des spécialistes des problèmes de main d'œuvre, est partie ce soir. Vous savez que les négociations avaient été interrompues. Les listes des produits importables et exportables avaient cependant été mises au point, mais les questions de main d'œuvre avaient tout fait échouer car on s'était aperçu que les transferts de fonds des ouvriers italiens travaillant en France étaient très élevés et absorbaient même à eux seuls le produit des exportations françaises. Ce problème des transferts serait maintenant à peu près résolu et l'accord pourrait intervenir bientôt. De toute façon, il ne s'étendra pas sur une année, mais sera limité au deuxième trimestre 1949. A la fin juin en effet, la première tranche annuelle de l'aide indirecte au titre du Plan Marshall viendra à expiration et son renouvellement est susceptible d'ouvrir des perspectives nouvelles. En ce qui concerne l'union douanière et économique, sa préparation marque un certain piétinement. Si des branches industrielles des deux pays ont pris contact (chantiers navals, industrie de la machine-outil), d'autres, comme celle des automobiles, ne sont pas encore entrées en relations. Le protocole d'union douanière, dont je vous ai communiqué le projet le 4 février, qui

doit entrer en application un an après la signature et qui prévoit des taxes compensatrices destinées à éviter les troubles que pourrait introduire dans les échanges la mise en application brutale de la liberté, doit toujours être soumis aux parlements des deux nations, en principe dans le courant de mars. Ce projet de protocole n'a pas subi de modification, bien que les milieux italiens témoignent à son égard et à leur tour d'une certaine méfiance. Il est d'ailleurs logique de penser qu'il s'agit là simplement d'une position affectée beaucoup plus que d'un point de vue conforme à la réalité, car, jusqu'à preuve du contraire, les Italiens plus que les Français doivent être les bénéficiaires de l'opération.

Il est 6 heures du matin. L'Assemblée de l'Union Française siège encore et je vais être contraint de "boucler" ma lettre sans attendre le vote. La phase sérieuse de la partie indochinoise va se jouer tout à l'heure au Palais-Bourbon où se dérouleront les interpellations, puisque l'ordre des facteurs a été interverti et que l'examen du projet de loi sur l'Assemblée de la Cochinchine ne viendra que demain vendredi. Parmi les interpellateurs d'aujourd'hui on a mentionné Daladier, qui s'était effectivement fait inscrire. Je crois savoir qu'il a, depuis, renoncé à parler. Cela donne à penser que les radicaux gouvernementaux l'ont persuadé de ne pas soulever de difficultés supplémentaires. Queuille qui, dans les joutes de tribune, ne se révèle pas un orateur de grande classe, est un maître de la manœuvre préliminaire. Comme ces avocats qui gagnent leurs procès sans plaider, par des tractations qui se déroulent hors la présence du Tribunal.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

paul achène

EN V R A O

----- Pierre Lazareff a renoncé à la présidence du Conseil d'Administration de Paris-Soir. C'est Robert Salmon qui prend le fauteuil, Pierre Lazareff étant confirmé dans ses fonctions de Directeur général du journal.

----- Aux dires de Paul Faure, le Bureau administratif de la SFIO comptait, en 1938 alors qu'il en était Secrétaire général, six employés. Il en compte maintenant 104.

(Je tiens à votre disposition les textes dont il est question ci-dessous)

LA COMMISSION DES FINANCES a approuvé un certain nombre de rapports relatifs à des textes d'intérêt limité. Elle a étudié ensuite les conclusions du rapport 6319 sur la résolution de l'Assemblée de l'Union française tendant à obtenir la participation de la Métropole aux dépenses de réfection du réseau routier de l'Est algérien, particulièrement éprouvé du fait des opérations de guerre sur la Tunisie et l'Italie. Sur la proposition de son rapporteur pour avis Truffaut, la Commission a émis un avis favorable à ce texte. Enfin, sur le rapport de M. Marc Dupuy suppléant M. Tournaud, la Commission a adopté le projet de loi 2269 autorisant la cession à l'Office national industriel de l'azote de l'usine sulfurique de Borde-Longue dépendant de la Poudrerie nationale à Toulouse.

LA COMMISSION DU TRAVAIL & DE LA SECURITE SOCIALE a décidé que son Bureau accompagné de M. Meck rapporteur des divers textes relatifs aux rentes accidents du travail prendrait contact avec les différents ministres intéressés à cette question. Elle a examiné le rapport qui lui a été présenté sur la proposition de résolution de M. Croizat tendant à inviter le gouvernement à prendre d'urgence le décret prévu à l'art. 10 de la loi du 23 décembre 1946 sur les conventions collectives de travail. MM. Gazier et Moisan ont estimé que cette proposition de résolution qui ne modifie pas l'art. 7 de la loi était inopérante et ils ont demandé diverses précisions au rapporteur. La Commission a alors décidé d'ajourner le vote sur cette question à une prochaine séance afin d'entendre les observations que pourrait formuler M. Croizat qui était excusé à la réunion de la Commission. M. Moisan a ensuite rappelé les promesses que M. Daniel Mayer au nom du gouvernement avait prises devant elle le 10 février 1949 et elle a adopté une motion demandant la publication dans un très bref délai de l'arrêté qui doit en pratique supprimer la zone de salaires où les abattements sont de 25 %.

LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE a adopté à l'unanimité sur la proposition de M. Gérard Véc la motion suivante qui a été transmise au Ministre de la Défense nationale et au Ministre de l'Agriculture : "La Commission de l'Agriculture invite le gouvernement à accorder à titre libérable les permissions agricoles à l'occasion des travaux de printemps aux jeunes soldats agriculteurs n'ayant pu bénéficier de cette permission en automne dernier." La Commission a ensuite adopté les conclusions des rapports :

- de M. Zunino sur l'avis 6443 du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale concernant l'incendie involontaire en forêt;
- de M. de Schmaisons sur l'avis 6499 du Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale relative à la dévolution des terrains d'aviation militaire désaffectés. Enfin, après avoir entendu un exposé de M. Ruffe sur la proposition de loi n°72 de M. Garcia tendant à supprimer la réhabilitation en matière de tuberculose bovine et à modifier la législation existante en cette matière, la Commission a décidé d'entendre sur cette question le Directeur des Services vétérinaires au Ministère de l'Agriculture. Au cours d'une deuxième séance tenue l'après-midi, la Commission a entendu M. Prilimin qui a traité la question des accords d'union douanière avec l'Italie la gestion du Commissariat à la Sologne et l'application du statut du fromage aux quatre départements d'outre-mer.

LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES a entendu M. Robert Schuman. Le ministre a répondu à de nombreuses questions concernant notamment le Pacte Atlantique, le contrôle de l'énergie atomique, les conditions de livraison à la France du charbon de la Ruhr et les réparations allemandes. En ce qui concerne le Pacte Atlantique, le ministre a rappelé les conditions dans lesquelles il a été envisagé et a insisté sur son caractère défensif qui le rend, à son avis, compatible tant avec la charte des Nations Unies qu'avec le pacte franco-soviétique. Quant à la question de l'arme atomique, le ministre a rappelé la position prise pour sa réglementation par la France à l'Assemblée des Nations Unies. Passant aux questions concernant la Ruhr, M. Robert Schuman a précisé que la France avait reçu en 1948 4.650.000 tonnes de charbon (dont 2.698.000 tonnes de coke) et qu'en 1949 de 7 à 8 millions de tonnes (4.200.000 tonnes de coke) confor-

(Travaux législatifs 1246 suite)

mément aux accords conclus en 1947 à Moscou et à Berlin. Le ministre a également donné des renseignements sur la production de l'acier dans la Ruhr, qui est actuellement de 650.000 tonnes par mois et atteindra vraisemblablement 775.000 tonnes par mois en 1950. A ce sujet, M. Schuman a fait remarquer que la production d'acier en France était actuellement supérieure à la production allemande. Quant aux réparations reçues par la France, le ministre a indiqué qu'elles s'élevaient au 31 décembre 1948 à : \$ 31700000.-

Je tiens à v/disposition, en communication, les documents suivants :

- 6661.- Avis transmis par le président du Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à compléter l'art. 6 de la loi 2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.
- 5812 rectifié.- Proposition de loi de M. Palcowski tendant à compléter les dispositions de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.
- 6569.- Proposition de loi de M. Gozard tendant à modifier la fiscalité agricole.
- 6619.- Proposition de loi de M. Pierre Montel (PRL) relative aux créations /le et extensions d'entreprises.
- 6664.- projet de loi portant création d'une Assemblée représentative territoriale élue en Cochinchine.
- 6689.- Avis transmis par le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale fixant l'organisation et la composition du Haut Conseil de l'Union française.
- 6690.- Avis transmis par le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale sur les publications destinées à la jeunesse.
- 6692.- projet de loi portant dissolution du Commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux.
- 6696.- projet de loi étendant aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion les dispositions de la loi du 24 octobre 1946 portant réorganisation des contentieux de la sécurité sociale et de la mutualité sociale agricole.
- 6612.- proposition de loi de M. Minjoz (SFIO) tendant à compléter par un article 22bis la loi 1360 du 1^{er} sept. 1948 sur les loyers.
- 6622.- rapport par M. Delahoutre (MRP) sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale permettant la résiliation de certains marchés et contrats.
- 6659.- Rapport par M. Raphaël Babet (ADS) sur le projet de loi autorisant le président de la République à ratifier la Convention internationale des télécommunications signée à Atlantic City le 2 octobre 1947.
- 6701.- Proposition de résolution de M. Monin (CRAPS) tendant à inviter le gouvernement à rendre la liberté au commerce de l'essence.
- 6710.- Avis de M. Chaze (SFIO) sur le projet de loi modifiant l'ordonn. du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique.
- 6720.- Proposition de loi de M. Segolle (SFIO) tendant à permettre l'acquisition du Centre national de la pénicilline par le Centre national de la transfusion sanguine.

("Comprimé" des nouvelles officielles dont vous lirez le détail dans la presse)

FRANCE. - Cette journée est dominée par les négociations menées en vue de la conclusion du Pacte Atlantique. Le Conseil des Ministres français en a examiné les modalités. Le Cabinet anglais en fera autant aujourd'hui et donnera son approbation au projet. Dean Acheson a consacré sa conférence de presse à la question et annoncé la signature par les ministres des affaires étrangères pour le début d'avril à Washington. Les journaux publient les détails des clauses qui n'apprennent rien que l'on ne sache déjà. Il est cependant bon de rappeler que l'assistance militaire en cas d'agression n'est pas automatique mais seulement immédiate et que, contrairement à ce que certains avaient cru pouvoir avancer, le projet ne comprend aucune clause relative à l'assistance contre "l'agression indirecte" ou "agression de l'intérieur".

- La santé du Général Giraud donne des inquiétudes. M. Ramadier qui devait se rendre à son chevet pour lui remettre la médaille militaire sera remplacé par le général Revers. En revanche, M. Léon Blum, dont l'état s'est amélioré, a quitté la clinique où il était soigné.

- Tandis qu'à l'Assemblée de l'Union française se poursuit en séance de nuit le débat sur le projet de création en Cochinchine d'une Assemblée représentative territoriale et que le débat s'est élargi à l'ensemble de la politique indochinoise, M. Palewski prenant la parole près de Moudon a déclaré : "Le RPF ne peut s'associer à la politique actuellement menée vis-à-vis du Vietnam" qu'il estime vouée à l'échec et de nature à rendre tout le problème ultérieurement insoluble.

- Le gaz Butane est désormais en vente libre.

GRANDE BRETAGNE. - On apprenait dans la soirée que les "Cinq" (Grande-Bretagne, France, Benelux) se réuniront à Londres le 14 mars. Cette conférence inopinée est liée avec les négociations et la prochaine conclusion du Pacte Atlantique. On sait que les "Dix" (les Cinq du traité de Bruxelles plus Italie, Norvège, Suède, Danemark, Irlande) se rencontreront à Londres le 28 mars pour délibérer sur le Conseil de l'Europe.

- Il est question que des forces navales des Cinq fassent des manœuvres conjointes cet été dans la Manche.

U.S.A. - La Commission du Travail de la Chambre américaine des représentants a voté l'augmentation du salaire de base qu'elle a porté de 40 cents l'heure à 75.-

DANS LES ASSEMBLEES

A L'ASSEMBLEE NATIONALE, les présidents de groupes ont décidé que la discussion des interpellations sur l'Indochine aurait lieu demain jeudi et non vendredi et que vendredi se déroulerait le débat, prévu primitivement pour jeudi, sur le projet de loi portant création d'une Assemblée Territoriale en Cochinchine.

Trois demandes d'interpellation ont été déposées sur le Bureau de l'Assemblée concernant les causes de l'incendie du Barrage de Génissiat.

Dans la matinée, l'Assemblée nationale a d'abord autorisé les poursuites contre le député communiste Roger Roucaute, puis elle a repris la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits d'investissement pour 1949, discussion qui s'est continuée pendant les séances de l'après-midi et de la soirée. Le projet a été adopté par 416 voix contre 182 avec un certain nombre de modification.

L'Assemblée a, d'autre part, adopté sans débat une proposition de Garot introduisant une modification dans la loi du 16 juin 1948 sur les Sociétés coopératives de reconstruction.

LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE a adopté, par 239 voix contre 23, le projet de loi portant ouverture de douzièmes provisoires pour les crédits militaires. Il a repris le texte gouvernemental et accepté trois douzièmes, alors que l'Assemblée nationale n'en avait adopté que deux. Le texte reviendra demain

matin en seconde lecture au Palais Bourbon. Toutefois, le Conseil de la République a conservé les dispositions introduites par l'Assemblée Nationale demandant le dépôt d'un budget définitif de l'Armée avant le 31 mars.

LA JOURNEE SOCIALE

- Le Bureau Confédéral de la CGT invite toutes les organisations métallurgiques à agir pour exercer partout les pressions nécessaires, en accord avec toutes les organisations syndicales locales.

- Le Syndicat F.O. des métallurgistes de la Région parisienne recommande toutefois à ses adhérents de se désolidariser de tous mouvements à caractère politique. En particulier il leur enjoint de se refuser à toute action de grève éventuelle tendant à protester contre la levée d'immunité parlementaire d'un député quelconque, à quelque parti qu'il appartienne.

- Il y a quelques jours, la S.N.E.C.M.A. a alloué 1 million 1/2 au Comité de défense de l'aéronautique qui est d'obédience communiste. On peut noter que le directeur général de ce Comité, Henri Potez, qui n'est cependant pas suspect de communisme, vient de prendre comme directeur Jacques Maillet, excellent technicien, major de sa promotion à l'X, mais qui appartenait au Cabinet de Croizat en qualité de directeur de la main d'œuvre et du travail. Limogé après le départ de Croizat pour ses tendances communistes, il a été repêché par Maroselli qui l'avait nommé directeur à l'Air.

- La conférence nationale des Entreprises nationales d'Aéronautique, qui est d'inspiration cégétiste, se tiendra les 12 et 13 mars avec, à l'ordre du jour : étude des menaces qui pèsent sur l'industrie aéronautique.

- Les résultats définitifs du premier tour des élections des délégués de la SNCF sont les suivants : Inscrits 424.000; votants 353.000; suffrages exprimés 346.000. Ont obtenu : CGT 235.000 voix; CFTC 57.000; F.O. 54.000. Le second tour des élections est fixé au 14 mars et les élections des délégués du personnel des maîtrises, qui intéressent environ 40.000 employés auront lieu le 24 mars.

- A la S.A.D.I.R Carpentier de Putaux, les 530 ouvriers qui ont présenté des revendications de salaire envisagent le freinage de la production comme moyen de coercition.

- A Lavalette, à St.Ouen, on note une certaine effervescence et l'on s'attend au dépôt de revendications.

- Aux Fonderies et Acieries de Paris-Seine, à Noisy-le-Sec, 860 ouvriers se sont mis en grève après une harangue de Quatremaire, Conseiller général communiste de la Seine.

- Dans la Carrosserie Fernand Genève, à Ivry, la grève est terminée.

E N V R A C

SUR LE MARCHE PARALLELE, on a coté aujourd'hui : NAP.4750. EAGLE 1125. CROIX 4525. SOUV.5700. LIVRE 1175. DOLLAR 400. FRANC suisse 100, belge 7,10 PESETA 10.75 à 11.- LINGOT 665.000. BARRE non cotée.

- Le Conseil fédéral Suisse préconise le retour à la parité or et l'émission de nouvelles pièces de 25 et 50 frs. or. Toutefois, les nouvelles pièces ne seraient mises en circulation que le jour où la situation internationale dans le domaine économique et monétaire le permettrait. La dernière révision monétaire de 1931 avait remplacé l'étalon-or par le bimétallisme.

- Un accord économique franco-brésilien, aux termes duquel la France fournira au Brésil 90 locomotives et une raffinerie de pétrole ayant une capacité journalière de 45.000 barils, a été conclu entre la France et le Brésil. Il a été approuvé par la Chambre des députés brésilienne et ratifié par le Sénat. La valeur de cette transaction est d'environ 21 millions de dollars.

Ecrit Léon Mauvais aux secrétaires fédéraux du Parti communiste

Ci-dessous, l'essentiel d'une circulaire adressée par Léon Mauvais du Comité Central aux secrétaires fédéraux :

Notes devant être transmises aux secrétaires de sections.

LE MOUVEMENT DE MASSE DOIT SE DEVELOPPER EN FRANCE -

- Nous devons, en effet, contribuer au développement, dans les villes comme dans les campagnes, de toutes manifestations, protestations et grèves,
- Nous devons partout organiser la lutte pour les revendications formulées par la C.G.T. :

- augmentation de 25 % des salaires,
- indemnité compensatrice à l'augmentation des loyers,
- suppression des abattements de zones,
- respect du droit syndical,
- libération des mineurs emprisonnés,
- réintégration s'il y a lieu des ouvriers licenciés.

COMBATTANTS DE LA LIBERTÉ

- Après le succès éclatant des assises nationales pour la paix et la liberté, le développement du mouvement des Combattants de la Paix et de la Liberté prendra encore plus d'essor dans la mesure où les communistes sauront saisir chaque événement, chaque circonstance pour contribuer de toutes leurs forces à la réalisation de toutes les décisions des Assises nationales.

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN ECHEC :

- Le mécontentement soulevé par la politique gouvernementale de blocage des salaires, alors que les prix restent élevés, souligne qu'elle ne peut plus faire illusion même en prenant le prétexte de la défense du franc. Nous devons donc intensifier la liaison entre l'action revendicative et la lutte pour un gouvernement d'union démocratique.

LE ROLE DU PARTI EST ESSENTIEL POUR QU'IL CHANGENT :

- Nous ne devons pas oublier que la grande grève des mineurs, les multiples actions, manifestations et grèves pour les revendications ouvrières, la bataille des loyers, l'organisation de la lutte des paysans et des classes moyennes urbaines, les rassemblements, manifestations et actions pour la paix, la lutte pour la réalisation de l'unité d'action, la préparation des élections cantonales suscitent et susciteront des débats plus concrets et importants, que la perspective de nouvelles et grandes luttes en France est évidente, qu'elles auront toujours plus de répercussions dans la bataille générale qui oppose dans le monde le camp anti-impérialiste au camp impérialiste.

On ne saurait trop souligner l'importance de la lutte pour les revendications, même les plus minimales. Elle aguerrit, éprouve, relève des militants et militants. Elle développe la confiance des masses envers l'organisation et leur permet de prendre conscience de leurs propres forces. Elle crée, comme l'indiquait MARX, les conditions pour entreprendre tel ou tel mouvement de plus grande envergure. C'est pourquoi nous devons rendre plus actif chaque organisme et chaque adhérent du parti, élever l'esprit de responsabilité, faire en sorte que chacun soit un combattant et non un spectateur, réfléchisse, étudie, pour s'orienter en toutes circonstances dans les multiples problèmes posés par la vie, par la lutte afin de les résoudre justement.

.....

- Tous les comités de sections, tous les comités fédéraux doivent considérer comme leur tâche principale d'aider à la bonne marche des cellules d'entreprises surtout dans les grandes usines, de convaincre politiquement et inlassablement les communistes travaillant dans une usine, un chantier, un bureau etc... Que leur devoir est d'adhérer et militer à la cellule d'entreprise là où il n'y en a pas, de rechercher les communistes et sympathisants, d'examiner avec eux tous les problèmes relatifs au travail du parti, de constituer une cellule et dans tous les cas de considérer comme essentiel leur travail dans l'entreprise.

Force nous est de considérer qu'il n'en est pas encore ainsi partout, que nous ne sommes pas encore parvenus à corriger les incompréhensions, à vaincre les résistances qui s'expriment plus ou moins ouvertement mais qui subsistent. Il faut désormais que chaque entreprise soit notre citadelle.

Les nouvelles manœuvres du patronat : -Ne pouvant s'attaquer de front aux organisations de la classe ouvrière, le patronat emploie la corruption, les manœuvres les plus diverses contre les militants ouvriers et notamment contre les membres des comités d'entreprises pour affaiblir leur esprit de classe, les discréditer et si possible détruire les organisations ouvrières.

Certains délégués ouvriers ont perdu la notion élémentaire de défense des intérêts de leurs camarades de travail et en fait quand ce n'est pas consciemment, ils défendent les intérêts du patronat qui a réalisé 1.000 milliards de surprofits en 1948.

Des délégués ne travaillent plus, pérorant à longueur de journée dans des bureaux. Certains même groupent des heures dont ils disposent officiellement pour remplir leur mission dans l'entreprise et allongent ainsi leur congé annuel de journées supplémentaires.

Notre devoir est de démasquer impitoyablement ceux qui se conduisent ainsi.

Pour conclure, je me dois d'insister tout particulièrement sur le fait que la composition des comités de section doit avoir une prédominance prolétarienne (ce n'est diminuer personne que de constater que les ouvrières et les ouvriers ont l'instinct de classe, la combativité, l'esprit révolutionnaire plus développés que tous les autres) d'autant que nous sommes dans une période où de la qualité de nos cadres dépend pour une large part l'issue de la lutte.

J'espère que ces instructions vous permettront, notamment lors des prochaines élections cantonales, de mobiliser tous les membres du parti, toutes les forces démocratiques et anti-impérialistes pour assurer le succès de la politique d'union du parti contre les forces de trahison et de démission nationale au service de l'impérialisme américain".

LES EFFECTIFS ET LA TRESORERIE DU PARTI COMMUNISTE

Le P.C. compte actuellement, environ 790.000 adhérents. La cotisation pour 1949 est fixée comme suit :

- 10 frs par mois pour la 1ère catégorie (membre n'exerçant aucune professions rémunérée) ;
- 30 frs par mois pour la 2ème catégorie (membre ayant un salaire ou un revenu inférieur à 10.000 frs) ;
- 40 frs par mois pour la 3ème catégorie (salaire ou revenu compris entre 10 et 15.000) ;
- 60 frs par mois pour la 4ème cat. (salaire ou revenu supérieur à 15.000)

La Fédération de la Seine qui, au 31 déc. 1947, comportait 116 sections en compte 134 en février 1949 à la suite des mesures décentralisatrices intervenues. La F. de la Seine compte 1953 cellules d'entreprises et 1.317 cellules locales pour un total d'environ 110.000 adhérents, ce qui trahit une certaine stagnation dans les effectifs. Les dirigeants réclament un effort spécial des femmes et se plaignent que l'Union des Femmes Françaises ne totalise que 35.000 membres.

Le BILAN financier de la Fédération de la Seine s'établit ainsi :

- En caisse au 1er avril 1947	1.523.072 frs 95
Récettes entre le 1er avr. 47 et le 31.12.48	56.814.698 frs 50
Total	58.337.771 frs 45
Dépenses du 1.4.47 au 31.12.48	58.166.109 frs 45
- En caisse au 31 décembre	171.662 frs